



## Mise en œuvre de la certification FSC Forêt régionale de Rougeau

**Surface totale : 1 066 Ha (propriétés AEV)**

**Surface Aménagée : 891 Ha**

**Surface retenue pour la certification : 844,2 Ha**

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	527
4	
5	
6	60

Réseau de conservation	Surface (Ha)
Îlot de sénescence	41,3 (soit 4,6%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	41,3 (soit 4,6%)
Surface totale réseau de conservation	(soit %)

## SOMMAIRE

Introduction .....	3
1. Périmètre .....	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles.....	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales.....	3
2.2. Type 4 : zones à rôles de protection .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.4. Type 6 : Valeurs culturelles .....	6
3. HVC retenues : mesures et suivi .....	6
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (... ha) : .....	6
3.2. Type 5 : protection de la ressource en eau (32,9 ha).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.3. Type 6 : valeurs culturelles.....	7
3.4. Synthèse des HVC : .....	9
4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats	12
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée.....	12
4.2. Arbres morts et vivants-habitats.....	12
L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Ferrières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe. ....	12
4.3. Réseau de conservation .....	12

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt de Ferrières. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

### 1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux. (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations)

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Rougeau, 844,2 ha sont retenus pour la certification.

### 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. La forêt de Rougeau n'est pas concernée par les enjeux de protection, les types de HVC 4 et 5 ne seront donc pas détaillés ici.

#### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La forêt est concernée par d'importants enjeux écologiques. En effet, la flore et la faune y sont très riches, comme l'ont montré divers inventaires naturalistes. Certains habitats patrimoniaux, rares en région Île de France sont présents en forêt régionale de Rougeau, c'est notamment le cas des habitats de milieux « ouverts » acidiphiles ou calcicoles. La volonté de préserver cette richesse s'est traduite par la mise en place d'une ZNIEFF de type 2 sur les coteaux sud de la forêt (1606 Ha « Vallée de la Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges). Une seconde ZNIEFF de type 2 « Forêt de Rougeau » est en cours de validation par le MNHN, pour une superficie de 1070 Ha. Mais au-delà de sa richesse intrinsèque, c'est surtout l'intégration de cette forêt au sein d'un réseau d'espaces naturels qui lui confère une grande valeur écologique. La forêt de Rougeau est un maillon indispensable de la ceinture verte autour de l'agglomération de Sénart, avec notamment la connexion avec la forêt domaniale de Sénart via l'Allée Royale et la future liaison avec le massif régional voisin de Bréviande. Cet espace a été identifié pour la Trame Verte et Bleue (corridors écologiques).

#### *HVC systématiques*

Aucune valeur considérée systématiquement comme HVC n'est présente sur la forêt (ZNIEFF, Zone Natura 2000).

#### *HVC additionnelles*

---

<sup>1</sup> Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

## **Les mares :**

L'état du réseau de mares a été étudié par le conservatoire botanique national du bassin parisien en 2011 puis par l'ONF en 2013. Les mares, lorsqu'elles sont en bon état de conservation, sont des milieux naturels de haute valeur patrimoniale au regard de la biodiversité qui leur est partiellement ou totalement inféodée (amphibiens, flore, arthropodes). Cependant, la fragilité de ces zones humides est forte.

La fermeture progressive des mares de la forêt a entraîné la baisse des conditions d'éclairement et un déséquilibre hydrique aboutissant à l'assèchement de nombreuses mares. Ainsi, l'état de conservation général des mares est moyen. Cependant des travaux de restauration des mares sont entrepris depuis 2010. L'ensemble des **mares qualifiées de « prioritaires »** ont fait l'objet d'une restauration (reprofilage des pentes, mise en lumière, curage). L'entretien des fossés participe également activement à l'alimentation de l'important réseau de mares du site (environ 250).

## **Habitats :**

Ce qui est considéré comme habitat patrimonial est à 90% le **Quercion robori pyrenaicae (chênaie méditerranéo-atlantique sur sol acide)**.

Autres habitats forestiers patrimoniaux :

- Quercion pubescenti - sessiliflorae : **chênaie pubescente** (sur le coteau en parcelles 60 et 61) : dynamique naturelle à privilégier, compte tenu de la faible valeur sylvicole, avec gestion des abords (pelouses, ourlets) pour maintenir un certain degré d'ouverture ;
- Fraxino excelsioris – Quercion roboris : **chênaie pédonculée sur sols neutres à calcaires, à très bonnes réserves en eau** (forme une « langue » dans les stations un peu plus fraîches du ravin du grouffre : en parcelles 64,68, 69, 36, 54, 78, 61 ; et en parcelle 62 en bord de Seine) // Gestion préconisée : gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, maintien de bois mort (1 à 5 arbres / ha) ou création d'îlots de vieillissement, précaution pour éviter le tassement des sols, éviter tout drainage ;
- Carpino-betuli – Fagion sylvaticae : hêtraies-chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (au Nord en parcelle 5) // Gestion préconisée : gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, maintien de bois mort (1 à 5 arbres / ha) ou création d'îlots de vieillissement, précaution pour éviter le tassement des sols.

Les **principaux habitats ouverts patrimoniaux sont surtout liés à des clairières ou bords de chemin :**

- Conopodio majoris – Teucrium scorodoniae : **ourlets acidiphiles atlantiques** (parcelle 29) : le long de la partie Nord de l'allée Bourette, et autour d'une mare en parcelle 29 // gestion préconisée : fauche tardive avec export ; maintenir la structuration horizontale et verticale de la lisière, éviter tout enrichissement du sol.
- Juncion acutiflori : **prairies humides maigres sur sol acide** (le long de la D446 et plus ponctuellement le long des allées) // Gestion préconisée : pâturage extensif ou fauche exportatrice, pas d'amendement.
- Holco mollis – Pteridion aquilini qui sont les lisières à fougère aigle, en parcelles 80 et 81.
- Mesobromion erecti : **pelouses calcicoles xéroclines** (prairies sur le coteau à proximité du pavillon de thé - hors sylviculture – et plus ponctuellement dans le coteau) // Gestion préconisée: fauche tardive avec export.
- Radiolon linoidis : **gazons annuels des sols temporairement inondables** (ponctuellement en bords d'allées) // Gestion préconisée : maintien des conditions écologiques (niveau d'eau, trophie, pH...) et des pentes douces (reprofilages à envisager périodiquement si nécessaire)

Les études écologiques ont également mise en avant la nécessité de restaurer les landes acidiphiles. En effet, celles-ci ont tendance à régresser au cours de ces dernières décennies.

## **Flore :**

L'essentiel de la flore patrimoniale est liée à des milieux ouverts. Ces milieux ont des gradients d'humidité, de trophie et d'acidité assez variés au sein de la forêt de Rougeau. Parmi les espèces patrimoniales, un certain nombre

peut être associé aux habitats patrimoniaux recensés (soit en espèces indicatrices, soit en espèces remarquables présentes dans ces habitats), ou à des habitats aux caractéristiques proches. Ce sont notamment :

- Pour les ourlets acidiphiles atlantiques (ou landes et prairies humides sur substrat acide, souvent en bord de chemin): Serratule des teinturiers, Scorsonère des près, Polygale à feuille de serpolet, Lobélie brûlante.
- Pour les pelouses et ourlets calcicoles : Gentiane croisette, Digitale jaune, Millepertuis des montagnes, Trèfle intermédiaire, Germandrée botryde, Orobanche de la germandrée, Epipactis de Müller, Ophrys mouche, Orchis homme-pendu, Orobanche pourpre...
- Pour la chénaie pubescente : Silène penché, Millepertuis des montagnes et Violette blanche
- Pour les gazons inondables : la Radiole faux-lin, la Cicendie naine, la Centenille

D'autres espèces de flore patrimoniale sont présentes de manière plus anecdotique dans des habitats qui ne sont pas considérés comme patrimoniaux (en sous-bois, dans des herbiers aquatiques, etc.)

**Voir liste complète en annexe 5.**

## **Faune :**

### Avifaune :

Le nombre total d'espèces recensées sur le PRIF est de 77, dont 47 peuvent être considérées comme nicheuses potentielles.

Les espèces considérées comme prioritaire pour l'AEV (évaluation du SPN) sont au nombre de 8 et sont, pour la plupart, inféodées à des milieux à dominante forestière:

- le Bouvreuil pivoine, *Pyrrhula pyrrhula* et la Mésange boréale, *Poecile montanus*, préférant tous deux les milieux boisés à sous-bois dense ;
- Le Gobemouche noir, *Ficedula hypoleuca*, préférant les bois de feuillus clairs
- Le Gobemouche gris, *Muscicapa striata*, lié aux clairières des forêts de feuillus
- Le Pouillot siffleur, *Phylloscopus sibilatrix*, préférant les forêts de vieux chênes ou grand hêtres, aux sous-bois dégagés
- Le Pic cendré, *Picus canus*, dans les forêts de feuillus avec beaucoup de bois mort dépourissant et des clairières
- Le Pic épeichette, *Dendrocopos minor*, plus ubiquiste puisque se trouvant dans les bois et bosquets de feuillus, les vergers et jardins...
- La Bondrée apivore, *Pernis apivorus*, dans les vieilles futaies à clairières, sous-bois clairsemé, et se nourrissant également dans les milieux ouverts (friches, cultures) à proximité
- Le Moineau friquet, *Passer montanus*, assez ubiquiste puisque se trouvant dans les vergers, les friches...

Ce n'est pas tant dans la liste des espèces que l'on retrouve les arguments faisant de Rougeau un site important pour l'avifaune francilienne, mais plutôt dans ses caractéristiques : sa surface, sa diversité en terme d'habitats et sa localisation géographique entre Fontainebleau et Sénart.

### Entomofaune :

Bien que les enjeux liés à ce groupe soient pris en compte dans la gestion de la forêt, aucune espèce patrimoniale au sens de la méthode retenue pour la définition des HVC n'est présente sur le massif de Rougeau.

### Herpétofaune :

Pour la partie amphibiens, les prospections menées dans le cadre de l'étude écologique dirigée par l'ONF indique la présence de 5 espèces : 3 urodèles et 4 anoures :

Triton palmé, *Lissotriton helveticus* (LC<sup>2</sup>)

**Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris* (LC)**

Triton crêté, *Triturus cristatus* (LC)

Crapaud commun, *Bufo bufo* (LC)

Grenouille agile, *Rana dalmatina* (LC)

Grenouille rousse, *Rana temporaria* (LC)

Grenouille verte, *rana klepton esculenta* (LC)

Parmi ces espèces, seul le Triton ponctué est considéré comme prioritaire au sens de l'évaluation du SPN pour l'AEV.

La forêt de Rougeau, bien qu'isolée d'autres milieux naturels, présente un intérêt majeur pour le maintien des populations d'amphibiens en tant que réservoir de biodiversité. L'étude mentionne cependant les milieux aquatiques sont en voie d'atterrissement ce qui pourrait compromettre à l'avenir les populations d'amphibiens. À ce jour les milieux sont très favorables et les populations semblent connaître des dynamiques favorables.

Pour ce qui est des reptiles, quatre espèces ont été observées : la Coronelle lisse, *Coronella austriaca*, La Couleuvre à collier, *Natrix natrix*, l'Orvet, *Anguis fragilis*, et Le Lézard des murailles, *Podarcis muralis*. Toutefois, bien que les enjeux importants liés à ce groupe soient pris en compte dans la gestion de la forêt, aucune espèce patrimoniale au sens de la méthode retenue pour la définition des HVC n'est présente sur le massif de Rougeau.

## 2.2. Type 6 : Valeurs culturelles

Une petite surface de la forêt de Rougeau (45 Ha) fait l'objet d'un classement réglementaire au titre des Sites Classés (Boucle de la Seine et vallon du ru du Balory). Également 306 ha sont en Sites Inscrits « Rives de la Seine ». La parcelle 15 abrite les vestiges d'une villa-gallo-Romaine, on notera également un habitat gallo-romain ainsi qu'une nécropole parcelle 67 et 68. Ces vestiges archéologiques ont fait l'objet de prospection et d'études avec le service archéologique de l'ONF.

On souligne la présence depuis 2013, d'une sculpture monumentale de près de 10 de hauteur réalisée par l'artiste Gloria Friedmann. Cette « œuvre » baptisée le Gardien représente un visage énigmatique couronné de cinq cerfs reproduit en taille réelle. Elle est visible parcelle 48.

On notera les fours à chaux situés parcelle 61, témoignant d'une activité industrielle datant du 19 et 20ème siècle. Aucun monument historique ne figure à proximité immédiate de la forêt.

## 3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Aucune valeur considérée par la certification FSC comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt de Ferrières. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3, 5, 6) :

### 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (... ha) :

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en Annexe.

---

<sup>2</sup> Classification selon la Liste rouge nationale de l'UICN – LC : préoccupation mineure

## **Zone de quiétude :**

### **Mares :**

### **Habitats :**

#### Habitats forestiers :

L'habitat Quercion robori est très présent sur la forêt et n'est pas menacé par la gestion pratiquée. Il n'a pas été considéré comme devant faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation. De même les habitats de chênaie pédonculée et de hêtraie-chênaie mésophile sont considérés comme ayant un intérêt patrimonial plus faible et n'ont pas été retenus comme devant faire l'objet d'une HVC.

- **Chênaie pubescente : ROUG\_HVC1-3\_01**

Parcelles : 60 et 61

La chênaie pubescente représente une zone très importante pour la biodiversité locale et n'est pas très représentée sur la forêt. Il a donc été décidé de retenir cet habitat comme Haute Valeur de Conservation.

L'essence forestière de cet habitat est le chêne pubescent. Un inventaire et un suivi de l'habitat dans son ensemble n'étant pas possible en interne du fait de la complexité qu'impliquerait ce suivi, il a été décidé de favoriser et conserver l'essence forestière de l'habitat tout en préservant les sols. La parcelle est gérée en irrégulier.

Le suivi sera effectué grâce à un relevé de surface terrière après passage en coupe pour vérifier la surface terrière en Chêne pubescent.

La mesure de surface terrière actuelle est à faire.

#### Habitats non forestiers :

### **Flore :**

Parmi la liste en Annexe, à voir

### **Faune :**

#### Avifaune :

Comme vu précédemment, ce n'est pas tant dans la liste des espèces que l'on retrouve les arguments faisant de Rougeau un site important pour l'avifaune francilienne. L'Agence a pour mission de préserver les espaces qu'elles acquièrent, la surface forestière ne risque donc pas de diminuer.

D'autres mesures favorables à l'avifaune font partie intégrante de la certification FSC : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4). L'Agence des Espaces Verts, en tant que gestionnaire, n'a de plus pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Ces espèces ne demandant donc pas de mesure de gestion particulière et n'étant pas suivies, l'avifaune n'est pas retenue comme Haute Valeur de Conservation.

#### Entomofaune :

Aucune HVC retenue.

#### Herpétofaune :

Voir commentaire partie précédente concernant les amphibiens.

## **3.2. Type 6 : valeurs culturelles**

Le site classé des Boucles de la Seine et du ru de Ballory est retenu en tant que FHVC de type 6 (parcelles 60, 61, 62), ainsi que des vestiges archéologiques localisés dans les parcelles 15, 67, 68 et 78, mais également la parcelle 48 avec

la sculpture du « gardien » et les fours à chaux (au nombre de 3, témoignant d'une activité industrielle du XIX et XXème siècle) de la parcelle 61. Cf. carte en annexe 3.



### 3.3. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
FERR.HVC1-3-01 <b>Zone humide de la réserve</b>	5, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 293, 294	120,53	Station stable, parcelles cloisonnées	Destruction du milieu lors du débardage	Application de la clause « été » sur la fiche de vente de la parcelle	Présence de la clause sur la fiche de vente	À chaque passage en coupe des parcelles	Clause présente
Orme lisse	18,292, 293 ; 294	36,26	Sujets présents	Abattages des sujets	Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage	Recensement des sujets et application de la clause arbres marqués en bleu	À chaque passage en coupe des parcelles	Tous les sujets sont marqués
FERR.HVC1-3-02 <b>Mares forestières</b>	26, 35, 208, 236	37,77	Milieu ouvert et en bon état de fonctionnement	Fermeture du milieu, rémanents dans la mare	Marquage des arbres à abattre avant martelage pour permettre le maintien de l'ouverture. Pas de rémanents dans les mares une fois l'exploitation réceptionnée	Visite des mares qui passent en coupe.  Vérification après coupe qu'aucun rémanents n'est présent dans la mare	À chaque passage en coupe des parcelles	Visite et vérification effectuée
FERR.HVC1-3-03 <b>Blechnum en épi</b>	97	13,44	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
FERR.HVC1-3-04 <b>Dryopteris écailleux</b>	6	11,51	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, cartographie de la zone tous les 5	L'espèce se maintient : zone stable

							ans	
FERR.HVC1-3-05 <b>Fougère des montagnes</b>	244	5,32	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
FERR.HVC1-3-06 <b>Epipactis pourpre</b>	44	11,5	Présence à confirmer	Disparition	Délimitation de la zone à conserver lors de l'exploitation	Cartographie de la zone / nb de pied	Délimitation à chaque passage en coupe des parcelles Cartographie tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
FERR.HCC1-3-07 <b>Lentille d'eau bossue</b>	5	6,90	Espèce présente	Fermeture du milieu, manque de lumière, dégât lors du débardage.	Pas de mesure de gestion particulière	Cartographie de la zone	Cartographie tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
FERR.HVC1-3-08 <b>Utriculaire citrine</b>	35, 268, zone ouverte bordure de 253	11,63	Présence d'individus	Changement brutal des berges de la mare	Préservation de la mare en parcelle 35	Cartographie en parcelle 35	Cartographie tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
FERR.HVC1-3-09 <b>Papillons</b>	143	5,65	Présence des espèces	Disparition due au manque des essences nécessaires à leur ponte	Consignes de martelage : conserver le tremble et l'aubépine	Vérification de la transmission de la consigne Présence d'aubépines en sous-étage et de tremble	À chaque passage en coupe	Consigne transmise Maintien du tremble et d'aubépine
FERR.HVC_1-3-10 <b>Amphibiens</b>	11 mares dans parcelles : 5, 27, 43, 81, 140, 166, 205, 217, 247, 252, 268	106,66	Présence des espèces à confirmer par inventaire	Disparition des milieux indispensables à leur reproduction	Pas de mesure particulière : les mares sont gérées en HVC1-3.2	Nb d'espèces retrouvées lors des prospections	Annuelle suivant protocole choisi	Réalisation du suivi Maintien des espèces trouvées
FERR.HVC_1-3-11 <b>Reptiles</b>	15 plaques dans parcelles : 6, 17, 27, 32, 45, 61, 85, 123, 139,	153,01	Présence à confirmer, données manquantes	Attente retour des inventaires pour avoir des données fiables à exploiter.	Présence ou non de différentes espèces	Nb d'espèces retrouvées lors des prospections	Annuelle suivant protocole choisi	Réalisation du suivi Maintien des espèces trouvées

	144 166, 180, 185, 217, 247								
HVC 5									
FERR.HVC_5.01 <b>Périmètre de protection de captage d'eau</b>	101, 102, 103, 120	28	État boisé	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Interdiction des coupes rases, vigilance lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	de coupe d'une parcelle concernée	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	de	Fréquence	Cible
HVC 6									
FERR.HVC6.01 <b>Plateformes DCA (Guerre 14-18)</b>	278, 279, 274, 275	42,98	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures.	Vérification de l'état lors du passage en coupe	de	À chaque passage en coupe	Maintien de l'état de la HVC

## 4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

### 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Ferrières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.3. Réseau de conservation

#### Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	41,3
Milieux associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	
Zone tampon des cours d'eau	14,7
Autre milieu	
TOTAL	

Les éléments faisant obligatoirement partie du réseau de conservation sur la forêt (îlots de sénescence et de vieillissement, RBI, Milieux associés, tampon des cours d'eau) représentent 238 ha soit 8,3% de la surface certifiée. .

Cependant si on ajoute l'habitat patrimonial des parcelles 14,15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 293, 294 (La zone Humide « La réserve ») soit 101,5 ha cela porte le total des surfaces du réseau à 339ha soit 12% de la surface.